

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Vote pour : 9

Vote contre : 2

Abstention : 4

Date de la convocation :

24/11/2021

*Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021*

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> décembre, à 18 heures 45 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 novembre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 25 novembre 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Guy DUCHOSSOIS - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL - Sylvain DECOURS - Patrick MOREL - Annik MOREL - Benoit DEFFIE

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 86/2021</u></b>	<b>Objet :</b> <b>MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEvenu VACANT ET DETERMINATION DU RANG DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE</b>	<b>5 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5-1 ELECTION DE L'EXECUTIF</b>
--------------------------	---	--

Suite à la démission de Guy DUCHOSSOIS du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal à la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question,
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire:
- Soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints à partir du 2<sup>ème</sup> prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,
- Soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Madame la Maire expose,

Par délibération en date du 26 mai 2020, le conseil municipal a créé quatre (4) postes d'Adjoints au Maire (délibération n°9/2020) et a élu Monsieur Guy DUCHOSSOIS, 1er Adjoint au Maire (délibération n°10/2020).

Suite à la démission de Monsieur Guy DUCHOSSOIS de sa fonction de 1er Adjoint, ce poste d'Adjoint est désormais vacant.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°9/2020 en date du 26 mai 2020, fixant à quatre (4) le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°10/2020 en date du 26 mai 2020, portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la démission de Monsieur Guy DUCHOSSOIS en date du 12 novembre 2021,

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète du Loir-et-Cher acceptant la démission de Monsieur Guy DUCHOSSOIS reçue le 18 novembre,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal décide:

- de maintenir 4 postes d'adjoints
- que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,
- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le cinquième rang (quatrième adjoint),
- de procéder à la désignation du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

La Maire,

  
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 02/12/2021  
publication le 02/12/2021

et de la

La Maire,  
  
Françoise PLAT